



---

**CONSEIL**  
**SÉANCE DU 8 JUIN 2016 - N° 265 -**

---



Présidé par Monsieur Gilles HALBOUT, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 11 juillet 2016

**MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES**

**Collège A - S1 : PROFESSEURS**

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulia LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
X (arrivée à 10h -départ 10h50)	
X	
	Geneviève DEGOLS
X	
X	

**Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILÉS AUX PROFESSEURS**

Martin IN

Georges LUTFALLA

X (départ à 9h45)	Maurizio NOBILI

**Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS**

Adam ALI

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Éric IMBERT

Frédéric LEMOIGNO

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X	
X	
X	
X	

**Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILÉS AUX ENSEIGNANTS CHARGÉS DE RECHERCHE, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT**

Camille MARTINAND-MARI

Mylène OGLIASTRO

X	

**Collège C : USAGERS**

Timothée **MARTINOD**  
Pierre GANAULT (suppléant)  
Fanny **PATRAS**  
Clémentine COLOMER (suppléant)  
Vincent **PONS**  
Jonathan LEPINE (suppléant)  
Justine **RIVERS-MOORE**  
Maria IGUAL-BELTRAN (suppléant)  
Pierre **VAN-ISEGHEM**  
Tony RUBIO (suppléant)  
Audrey **DERAINE**  
Sarah TAALLAH (suppléant)  
Maurizio **TOFT**  
Roy CHAYEB (suppléant)  
Tarama **NASSER**  
Charlotte ARMAGNAC (suppléant)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X	
X	
	Roy CHAYEB
X	
X	
X	
X	
	Jonathan LEPINE

**COLLÈGE D : PERSONNELS IATOSS**

Georges **BOUBY**  
Dalila **HAMMAR**  
Christine **LAROUI**  
Thierry **VINDOLET**

X	
	Thierry VINDOLET
	Georges BOUBY
X	

**Personnalités extérieures**

Christelle **JOURNET**  
(Conseil Économique et Social)

Françoise **BONS**  
(Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées)

Michaël **DELAFOSSE**  
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Chantal **MARION**  
(Montpellier Agglomération)

Chantal **RONCERO**  
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
	Jean-Pierre PECOUL

**Personnalités extérieures à titre personnel**

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

**Membres en exercice : 40**  
**En début de séance, 25 membres présents ou représentés**

*(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :  
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)*

**Invités permanents présents :**

- **Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale de l'Université**  
Agnès FICHARD-CARROLL

- **Directeur(trice)s adjoint(e)s**  
Geneviève DEGOLS  
Alain HOFFMANN  
Maurizio NOBILI

- **Chargés de Missions**  
Thierry BRETAGNON

- **Directeurs de département**  
Bernard GODELLE (BE)

- **Chefs de service**  
Béatrice BOYER (Communication)  
Gilles GUEVELLOU (Responsable administratif)  
Nicole MAGNAN (Licences)

- **Secrétaire de séance**  
Sandra GAUCERAND (Assistante de Direction)

- **Invité**  
Laurent SABATER - Service Relations Entreprises

Le **mercredi 8 juin 2016**, à 8 heures 45, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 2 juin 2016, se sont réunis sous la Présidence de **M. HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences, Salle des Actes - bâtiment 7 du campus Triolet -.

**M. HALBOUT** ouvre la séance et procède au rappel de l'ordre du jour :

1. *Intervention du Directeur,*
2. *Approbation du PV n°264,*
3. *Statuts de la FdS - point reporté - ,*
4. *Évolution des pratiques pédagogiques,*
5. *Modalités de Contrôle des Connaissances,*
6. *Accréditation des formations sur l'USTH,*
7. *Seconde vague des projets pédagogiques,*
8. *Vote de conventions,*
9. *Vie étudiante : bilan Gala, vote de subventions,*
10. *Questions diverses.*

Préalablement, **M. HALBOUT** informe l'assemblée que le point relatif à l'accréditation des formations de l'Université des Sciences et Techniques d'Hanoï a été ajouté à l'ordre du jour, étant donné que la vague correspondant à cette accréditation s'effectue actuellement et ce, en décalage avec celle de la Faculté des Sciences de Montpellier. En outre, et comme cela a été évoqué en Bureau du Conseil, l'adoption des statuts de la composante est reportée au Conseil du mois de juillet prochain car la Direction des Affaires Générales et Institutionnelles de l'Université de Montpellier n'a toujours pas validé le projet transmis par **M. GUEVELLOU**, Responsable administratif.

**M. HALBOUT** s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au premier point de ce Conseil.

## 1. INTERVENTION DU DIRECTEUR

### a- Réorganisation RH

**M. HALBOUT** indique que le premier point abordé aujourd'hui concerne la réorganisation des services administratifs de la Faculté des Sciences.

**M. HALBOUT** précise que le nouvel organigramme correspondant est disponible sur l'ENT du Conseil.

**M. HALBOUT** explique que la Direction a profité d'un certain nombre de départs d'agents pour réorganiser le fonctionnement administratif de la Faculté à travers l'ensemble de ses services. A cette occasion, de nombreux échanges sont intervenus avec le Responsable administratif, les Directeurs adjoints, les Chefs de services et les agents pour permettre d'identifier deux grands « blocs » au niveau des services administratifs la composante :

- un « *bloc formation* » rassemblant les pôles Licences, Masters, Relation internationales et Modélisation,
- un « *bloc moyens* » regroupant les Moyens humains et financiers.

En outre, un service Affaires générales et partenariats a été identifié. Il regroupera le pôle Affaires générales et juridiques actuel, les activités dédiées aux Partenariats et aux Relations avec les entreprises ainsi que celles concernant la Démarche qualité.

**M. HALBOUT** demande à **M. GUEVELLOU** de compléter ses propos.

Pour **M. GUEVELLOU**, cette réorganisation est effectivement née du souhait de la Direction d'inscrire les missions des services administratifs autour de deux grandes activités : celle dédiée à la gestion et à l'information de l'étudiant - regroupant la Scolarité et le pôle Relations internationales - et l'autre, relative à la gestion des Moyens « *au sens large du terme* » - incluant la gestion des Moyens humains et financiers ainsi que la thématique pilotage -.

**M. GUEVELLOU** souligne également la nouveauté initiée au sein du service des Affaires générales, pour lequel il a souhaité rattacher les pôles dédiés aux Partenariats et aux Relations avec les entreprises, ainsi qu'un autre relevant jusqu'à présent d'une mission transversale : la Démarche qualité et l'Insertion.

S'agissant de la méthode, **M. GUEVELLOU** insiste sur le fait que cette réflexion a dû être menée suite au départ d'un certain nombre d'agents - retraite, congé parental, ... - et notamment, de cadres administratifs.

**M. GUEVELLOU** rassure l'assemblée en précisant que ces agents, dans le cadre de la mobilité UM, auront vocation à être remplacés. Néanmoins, et indépendamment de ce constat, il était indispensable de penser et de travailler sur une organisation nouvelle, qui au demeurant, « *n'est pas comme une révolution copernicienne pour notre composante !* »

Pour **M. GUEVELLOU**, il était important de rééquilibrer la charge de travail, particulièrement concernant le bloc gestion de la formation - et la montée en charge du Pilotage des systèmes d'information Scolarité -, mais aussi de clarifier et de formaliser les missions des Chefs de pôle. Il convenait également de pérenniser de nouvelles structures comme celle dédiée à la qualité.

**M. GUEVELLOU** revient sur la méthode et ajoute que les Chefs de service ont été pleinement associés à cette réflexion. Ces derniers ont fait part d'un certain nombre de propositions, d'ajustements, de préconisations et d'interrogations, l'amenant à travailler sur plusieurs variantes d'organigrammes. Une validation politique a également été sollicitée auprès des Directeurs adjoints et Directeurs de département.

**M. GUEVELLOU** espère que la version présentée ce jour aux conseillers sera définitive et lui permettra de mettre en place la nouvelle organisation des services de la Faculté des Sciences lors de la rentrée universitaire de septembre prochain.

**M. GUEVELLOU** précise que des agents ont fait le choix de se positionner sur des fonctions nouvelles : des entretiens individuels sont donc actuellement menés. D'autres agents ont été admis à des concours, libérant ainsi certains postes. Enfin, certains ont émis le souhait de conserver des missions identiques à celles exercées jusqu'à présent.

**M. GUEVELLOU** souhaite finaliser cette vaste mobilité interne avant le 30 juin prochain pour être en mesure de communiquer définitivement le nom des interlocuteurs au sein de chaque service, avec qui les équipes pédagogiques et les usagers seront amenés à interagir.

**M. GUEVELLOU** le répète : « *il n'y aura pas de bouleversements importants !* » ; le contexte de consolidation de la fusion UM ne le permettant pas ... Ainsi, le fonctionnement des Scolarités est conservé avec les deux compétences principales relevant des cursus Licences et Masters. Concernant ce dernier service, son organisation sera calquée sur celle des Licences avec le fléchage des portails « *Monod* » et « *Curie* ». Une répartition nouvelle relative à la gestion des portefeuilles sera toutefois réalisée.

**M. GUEVELLOU** ajoute que le service Relations internationales conserve ses deux pôles - « *sortant et entrant* » -, qui seront placés sous la responsabilité d'un cadre susceptible de prendre ses fonctions dès la rentrée prochaine.

Par ailleurs, **M. GUEVELLOU** souligne que le pôle Planning et Logistique sera rattaché au service Gestion des moyens humains et financiers et donc placé sous la responsabilité du Responsable Administratif adjoint. Un pôle Pilotage est également créé afin de stabiliser les outils de gestion, notamment sur les plans comptable et financier. L'idée est de pouvoir positionner un référent en interne qui sera à même d'interagir avec le service de Pilotage de l'Université de Montpellier. Jusqu'alors un agent assurait cette mission de manière transversale.

Concernant le service Communication, **M. GUEVELLOU** signale que ce dernier sera subdivisé en deux pôles : un premier dédié à l'événementiel, un autre piloté par un webmaster ; la Faculté des Sciences étant susceptible de disposer, dans les semaines à venir, d'un site internet institutionnel actualisé, voire reconfiguré.

**M. GUEVELLOU** demande à l'assemblée si des conseillers ont des questionnements au sujet de cette présentation.

**M. HALBOUT** ajoute que la Faculté est aussi dans l'attente du mouvement interne. A ce jour, la Direction ne sait pas encore qui pourra se positionner, ni les mouvements envisagés ...

**M. HALBOUT** souligne que cette réorganisation s'est inscrite dans le cadre d'un authentique dialogue.

**M. HALBOUT** profite de cette présentation pour remercier **M. GUEVELLOU** et l'ensemble des Chefs de service ayant travaillé avec la Direction, à cette réorganisation. Ce projet a pour finalité d'améliorer l'organisation administrative actuelle, en filigrane d'un meilleur service rendu aux publics étudiant et enseignant.

Pour **M. HALBOUT**, cette réflexion a été menée dans de bonnes conditions et les agents y ont participé de manière constructive ! Il « salue à nouveau toutes les personnes qui se sont mobilisées à cette occasion ! »

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

#### **b- Campagne ATER - ATE**

**M. HALBOUT** a mis à disposition des conseillers un point d'étape relatif à la campagne ATER-ATE.

Concernant cette dernière, **M. HALBOUT** précise que ces propositions sont décorrélées des futures campagnes d'emplois enseignants-chercheurs qui seront discutées à l'automne.

**M. HALBOUT** tient à informer les conseillers des diverses demandes qui ont été formulées. Si aucun impact n'est à souligner en termes de mouvements et de redéploiements, un certain nombre d'informations méritent néanmoins d'être prises en considération. « *Tout d'abord, plusieurs collègues ont obtenu des promotions, ce dont la Direction de la Faculté des Sciences se félicite* » :

- un Maître de Conférences au sein du Département Bio-MV a réussi un concours de Professeur,
- **M. ALI**, Maître de Conférences au sein du Département BE a été promu Professeur sur un poste 46.3. En conséquence, la composition du Conseil va être impactée : **M. ALI** ne pourra plus siéger en tant qu'élu du collège B à partir de la rentrée universitaire 2016-2017,
- un Maître de Conférences exerçant au sein du Département Chimie a été promu Professeur à l'IUT de Montpellier-Sète,
- un Maître de Conférences du Département de Mathématiques a été promu Professeur à l'Université de Rennes.

**M. HALBOUT** ajoute qu'un recrutement ayant eu lieu en Section 66-69 a été « arrêté ». Cette année, au niveau de l'Université, deux concours ne sont pas allés jusqu'à leur terme, et ce, pour des motifs de vice de forme : les Présidents des Comités de sélection étaient Directeurs de thèse de l'un des candidats.

**M. HALBOUT** souligne qu'il faut être vigilant à l'avenir afin d'éviter ce genre d'incident ...

Concernant le Département Chimie, **M. HALBOUT** ajoute que le poste de demi ATER affiché ne sera finalement pas ouvert. En effet, les laboratoires ont pris la décision de ne pas financer ce dernier, qui sera donc transformé en Mission Complémentaire d'Enseignement - MCE -.

#### **c- Scolarité**

**M. HALBOUT** informe l'assemblée que le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier a validé deux cadrages lundi dernier, après avis favorable du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire :

- le cadrage concernant la Validation des Etudes Supérieures - VES -,
- le cadrage relatif à la prise en compte des Sportifs de Haut Niveau - SHN -.

**M. HALBOUT** souligne que ces deux textes sont à la disposition des Conseillers sur l'ENT et que ceux-ci ne constituent pas « pour paraphraser **M. GUEVELLOU** », une révolution copernicienne ! Toutefois, celui relatif à la VES permettra à la Faculté des Sciences de disposer d'un support l'aidant à cadrer les validations réalisées jusqu'à présent en interne ... sans cadrage.

**M. HALBOUT** remercie à cet effet, les services administratifs ainsi que **M. DEGOLS** pour le suivi de la rédaction de ce document.

#### **d- Appel à projet Numérique**

**M. HALBOUT** a mis en ligne sur l'ENT les trois appels à projets transmis à **Mme ROLLAND** : deux d'entre eux émanent du Département Informatique, le dernier du Département Chimie.

**M. HALBOUT** rappelle que la date limite n'est pas encore dépassée : aussi, il espère recevoir de nouveaux projets avant ce terme.

**Mme ROLLAND** signale que le Département des Langues de la Faculté va en déposer un prochainement mais, que la version papier de ce document est très incomplète.

**Mme ROLLAND** invite les membres du Conseil à lire l'ensemble des projets communiqués, ces derniers étant particulièrement intéressants.

**M. HALBOUT** précise que la composante organisera prochainement une réunion de Direction exceptionnelle afin d'émettre un avis sur ces derniers. Il souligne la qualité de ces programmes qui s'avèrent très profitables à la composante. « *Celle-ci a pleinement confiance dans les TICE !* »

**M. HALBOUT** remercie **Mme ROLLAND** et ajoute que ces appels à projets vont monter en puissance dans les années à venir.

**Mme ROLLAND** précise que l'Université de Montpellier a décidé de créer un groupe constitué d'enseignants ayant la qualité de « *référénts* » pour la plateforme Moodle.

Pour **M. HALBOUT**, c'est une excellente initiative : « *cet outil est à l'origine de nombreuses interrogations !* »

**M. HALBOUT** signale que le Conseil de la Faculté des Sciences va donner l'exemple : lors de la prochaine rentrée, l'espace dédié au Conseil sera mis en ligne sur Moodle !

**M. HALBOUT** indique qu'une communication rappellera aux équipes que l'utilisation de cette nouvelle application interviendra à compter de l'année universitaire 2016-2017. A contrario, la plateforme Claroline ne pourra plus être utilisée à compter de cette date.

#### e- Élections du Conseil d'administration de la ComUE

**M. HALBOUT** rappelle à l'assemblée que les élections du Conseil d'Administration de la ComUE sont intervenues le 26 mai dernier. Les résultats ont été mis à la disposition des conseillers sur l'ENT du Conseil.

Etant candidat, **M. HALBOUT** ne souhaite pas faire de commentaire à ce sujet ; il se réjouit du taux de participation pour les collègues A, B et autres personnels, en particulier sur le campus Triolet. Concernant le collège des étudiants, une seule liste s'était portée candidate. Il a été difficile de motiver cette population compte tenu de la date de ce scrutin et de leur méconnaissance des enjeux de cette nouvelle structure.

#### f- Prochain Conseil - lundi 11 juillet 2016 -

**M. HALBOUT** informe l'assemblée que la prochaine séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier interviendra le lundi 11 juillet 2016, à 8 h 30 - le lieu sera communiqué ultérieurement -. L'ordre du jour sera le suivant :

1. Intervention du Directeur,
2. Approbation du PV n°265,
3. Bilans de l'année universitaire 2015-2016,
4. Présentation du schéma directeur handicap,
5. Projet de Statuts de la Faculté des Sciences,
6. Questions diverses.

**M. HALBOUT** rappelle que si les conseillers souhaitent ajouter ou modifier un point à l'ordre du jour, ils pourront le faire lors du prochain Bureau qui se réunira le mardi 5 juillet 2016 et/ou en contactant directement, **Mme GAUCERAND**, Assistante de Direction.

Pour **M. HALBOUT**, il n'y aura plus d'urgence en termes de vote après ce dernier Conseil. Aussi, les textes suivants « *attendront* » celui prévu à la fin du mois d'août prochain.

**M. GUEVELLOU** précise à l'assemblée que le lieu du Conseil de juillet leur sera communiqué ultérieurement. En effet, la salle des Actes ne pourra être occupée ce jour en raison d'une réservation effectuée en amont par la Présidence de l'Université.

**M. HALBOUT** ajoute que le secrétariat essaiera de trouver une salle climatisée ... car il fait généralement chaud à cette période de l'année !

**M. HALBOUT** signale que ce dernier Conseil sera très important. A cet effet, la présence des membres de l'assemblée est vivement souhaitée, notamment pour qu'un quorum soit atteint dans la perspective d'un éventuel vote des statuts de la Faculté.

Comme chaque année, **M. HALBOUT** et **M. GUEVELLOU** participeront aux dernières Assemblées Générales des Départements. Suite à ces dernières, un bilan de chacun d'entre eux sera présenté lors du prochain Conseil, en plus de celui de la Direction de la Faculté des Sciences de Montpellier.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

## **2. APPROBATION DU PV N° 264 - 11 MAI 2016**

Avant de procéder au vote, **M. HALBOUT** informe les membres du Conseil que :

- **Mme HAMMAR** a donné procuration à **M. VINDOLET**,
- **Mme LARIONOVA** a donné procuration à **Mme DEGOLS**,
- **Mme NASSER** a donné procuration à **M. LEPINE**,
- **Mme RIVERS-MOORE** a donné procuration à **M. CHAYEB**,
- **Mme RONCERO** a donné procuration à **M. PECOUL**.

**M. HALBOUT** remercie **Mmes FRISOU** et **GAUCERAND** et **M. GUEVELLOU** pour la qualité rédactionnelle de ce document et le respect des échéances de communication et de diffusion !

**M. HALBOUT** demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler au sujet de ce document.

En l'absence d'observation, **M. HALBOUT** suggère de procéder à la validation du procès-verbal n° 264 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 11 mai 2016 -.

**Votants : 25 - présents ou représentés -**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : **25**

Le PV n° 264 - Conseil du mercredi 11 mai 2016 recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

**M. HALBOUT** remercie les membres du Conseil pour ce vote unanime.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant relatif à l'évolution des pratiques pédagogiques.

## **3. EVOLUTION DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES**

Suite à la réflexion menée depuis une année au sein de ce Conseil, **M. HALBOUT** signale que la Faculté des Sciences s'est engagée, au titre de l'année universitaire 2016-2017, à tirer les conséquences des groupes de travail ayant débattu sur cette thématique afin notamment, par la mise en place d'actions concrètes. La Composante va donc initier cette seconde phase dès le mois de septembre prochain et ce, tout au long lors du premier semestre.

**M. HALBOUT** ouvre une parenthèse et informe les conseillers que la Faculté des Sciences aura, à compter du second semestre de l'année 2016-2017, une nouvelle Directrice ou un nouveau Directeur. Cette personne devra, par conséquent, réfléchir à ce qu'elle souhaite entreprendre sur ce sujet.

### **a- Colloque Promosciences**

**M. HALBOUT** donne la parole à **M. LEMOIGNO**.

**M. LEMOIGNO** présente le compte rendu de ce colloque - *Cf. annexe 1* -.

Concernant la première intervention - assurée par **Mme LISON** -, **M. LEMOIGNO** a noté que les projets innovants échouent souvent en France du fait d'un manque de questionnements sur les motivations et les conséquences de ces derniers. Ainsi, on s'interroge peu sur le « *pourquoi* » et sur l'utilité de ces nouveautés. De plus, on constate que le numérique va souvent être privilégié et éclipser en conséquence, les débats portant sur les innovations ou les bonnes pratiques pédagogiques.

Pour **M. LEMOIGNO**, la Faculté connaît de nombreux problèmes depuis plusieurs années : l'échec en première année, l'évolution des étudiants entre la licence et le master - sachant que ceux entrant en master n'ont parfois jamais appris à rédiger une réponse synthétique -, ... or, les réponses à ces problèmes ne nécessitent pas forcément l'utilisation du numérique.

**M. LEMOIGNO** souligne que cette conférence a insisté sur le fait que l'outil numérique est systématiquement préconisé. De ce fait, les personnes n'étant pas forcément à l'aise avec celui-ci vont peut-être hésiter à l'utiliser.

Pour **M. LEMOIGNO**, il est très intéressant de rencontrer des personnes comme **Mme LISON**, évoquant d'abord la pédagogie avant de parler de moyens. Très souvent, « *nous abordons les problèmes du point de vue de la technologie et de l'innovation plutôt que de se demander, ce que l'on attend concrètement des étudiants et ainsi évaluer les moyens dont on dispose pour diminuer leur taux d'échec.* » Aujourd'hui, des questions de fond restent en suspens et demeurent plus importantes que la découverte de moyens interactifs et la mise en ligne des supports pédagogiques.

**M. LEMOIGNO** pense qu'une réflexion à ce sujet doit être engagée.

**M. LEMOIGNO** et **Mme ROLLAND** préparent actuellement un séminaire à ce propos. **Mme POUSSARD** - gérant le pôle IDEFI - souhaite également poursuivre cette démarche en la plaçant sur le plan de la recherche, c'est-à-dire en conservant les débats entre la Faculté des Sciences et l'Université Paul-Valéry tout en développant la dimension pédagogique. Pour ce faire, des colloques ainsi que des publications doivent être réalisés.

Pour **M. LEMOIGNO**, le travail mené par certains enseignants sur la pédagogie et l'enseignement pourrait être valorisé dans le cadre de cette démarche : il serait intéressant de mettre en lien des publications avec les projets envisagés.

**M. LEMOIGNO** fait part de sa conversation avec **M. CASSAGNE**, Vice-Président de l'Université de Montpellier délégué au numérique. Lors de leur entrevue, **M. LEMOIGNO** lui a suggéré que chaque projet puisse ouvrir un volet de publications afin que les personnes proposant une innovation aillent la présenter dans le cadre d'un colloque et puissent le publier. Cela permettrait de garder une trace de leurs travaux.

**M. LEMOIGNO** note que l'on conserve peu d'écrits des réflexions qui sont menées : cela est notamment frappant dans le cadre des discussions au sujet de l'APESS. Si l'on sait qu'une personne a réalisé quelque chose, on ne se souvient pas forcément du contexte, de la population ou des conditions ... Faute d'archive, ce même travail peut donc être initié à nouveau quelques années plus tard.

**M. LEMOIGNO** sait que l'enseignement implique de recommencer les choses. « *Mais, cela est agaçant de redémarrer un projet alors que celui-ci ne fonctionne pas !* » Il serait préférable de stopper le processus au lieu de relancer la roue sans arrêt !

Pour **M. LEMOIGNO**, il est nécessaire de garder une trace : « *sans cela, nous manquerions de crédit !* » En tant que praticien de l'enseignement depuis plus de vingt ans, il est important de toujours s'impliquer au travers de réflexions, afin de faire évoluer les procédés.

Finalement, **M. LEMOIGNO** ajoute que l'échec provient peut-être du fait que les enseignants manquent de recul sur leurs pratiques. Il convient donc d'avoir un « *long* » travail à ce sujet, comme cela est le cas avec l'Université Montpellier 3, ou au travers de séminaires comme Promosciences.

Pour **M. LEMOIGNO**, la réflexion engagée sur les pratiques pédagogiques mérite d'être renforcée.

**Mme ROLLAND** a également participé à ce colloque et précise qu'une formation annuelle intitulée « *Enrichir ses méthodes pédagogiques* » est proposée par l'Etablissement.

Pour l'avoir suivie, **Mme ROLLAND** souligne que le thème du numérique n'y est pas abordé.

**Mme ROLLAND** signale que cette formation est renouvelée cette année et pense qu'il serait intéressant de l'ouvrir à plus de personnes.

**M. HALBOUT** pense qu'il serait peut-être intéressant d'organiser une nouvelle session pour cette formation.

**Mme GALL-BORRUT** pense que cette formation est proposée deux fois par an.

**M. HALBOUT** demande si cette dernière est ouverte à tout le monde.

**Mme ROLLAND** acquiesce. Toutefois, elle constate que les personnes impliquées dans ce type de formation sont souvent les mêmes. Il est important que tous les enseignants puissent se sentir concernés et s'impliquent à tour de rôle.

Pour **Mme GALL-BORRUT**, il incombe aux Départements d'enseignement d'inciter les équipes pédagogiques à y participer.

Pour **M. HALBOUT**, si l'on souhaite que cette réflexion mobilise un maximum de personnes, les enseignants exerçant au sein des Départements d'enseignement doivent être motivés.

Sur le plan de l'évolution, **M. HALBOUT** pense que le thème des pratiques pédagogiques doit être abordé comme la pour la recherche. Aussi, rédiger des écrits est essentiel. La Faculté des Sciences s'y est astreinte cette année, en faisant des comptes rendus publiés sur notre site, ce qui a été très apprécié par l'Université Paul Valéry.

**M. HALBOUT** réitère les propos de **M. LEMOIGNO** : « *Des réflexions sont menées mais ... elles ne restent pas dans les mémoires !* ». Cette année, après chaque groupe de travail, des comptes rendus ont été rédigés puis mis en ligne sur le site de la composante. Les équipes de l'Université Paul Valéry - « *plus à la pointe que nous sur ces réflexions étant donné que ces dernières font parfois partie de leurs activités de Recherche* » -, ont beaucoup apprécié cet effort de formalisation.

**M. HALBOUT** souligne que si une personne le souhaite, elle pourra consulter ces comptes rendus. En conséquence, ces écrits permettront de ne pas repartir de zéro sur cette thématique.

S'agissant de la pérennisation, **M. HALBOUT** entend les propos de **Mme ROLLAND**. Toutes les formations doivent être proposées à l'ensemble des équipes pédagogiques, afin que les collègues puissent y participer de la même manière qu'ils le font pour des séminaires de recherche sur une thématique précise.

Pour **M. HALBOUT**, l'instauration de séminaires mensuels permet d'inciter les équipes à s'inscrire dans le cadre de cette réflexion portant sur l'évolution des pratiques pédagogiques.

**M. HALBOUT** ouvre une parenthèse sur ce qui se passe actuellement : du 7 au 8 juin 2016, un séminaire sur l'Epistémologie est organisé par le Département d'Enseignement Scientifique et de Recherche sur l'Enseignement. Ce colloque fait partie intégrante de la réflexion menée sur les pratiques pédagogiques et aborde davantage l'enseignement sur le plan des contenus que sur la manière d'enseigner.

Pour **M. HALBOUT**, ces actions doivent s'étendre et permettre d'associer les équipes au-delà du premier noyau déjà impliqué dans les réflexions partagées ce jour.

Pour **M. LEMOIGNO**, cela est tout à fait réalisable : ainsi, l'Université de Nantes organise chaque année un café pédagogique où 100 enseignants chercheurs ont pu être présents. Ces démarches relèvent d'une politique volontariste de l'Etablissement.

**M. LEMOIGNO** pense que l'instauration de décharges de services pour les nouveaux Maîtres de Conférences - à la condition d'assister au moins à une formation ou à un séminaire sur la pédagogie - serait une chose positive. Plus on est jeune dans ce métier, plus le profit que l'on peut retirer de ces événements est important.

Pour **M. VERNICOS**, une demande importante existe en la matière. Toutefois, les enseignants manquent de temps ...

**M. VERNICOS** suggère l'organisation d'ateliers de travail plutôt que de séminaires.

**M. VERNICOS** est favorable à l'action. L'idée d'associer les nouveaux enseignants est une excellente idée ; ces derniers étant plus « *modulables* » que ceux ayant 15 ou 20 ans de métier !

Pour **M. LEMOIGNO**, le format des séminaires est également intéressant car de nombreuses idées y émergent. En outre, ces derniers sont semblables à ceux consacrés à la recherche.

**M. VERNICOS** préfère les ateliers de travail, qui sont plus informels et favorisent l'échange entre les participants. Au contraire, les séminaires ont un aspect plus « politique ».

**Mme ROLLAND** souhaite apporter un complément d'information sur l'appel à projet reçu : ce dernier comprend une partie recherche et valorisation.

Pour **M. HALBOUT**, il est important d'encourager les équipes à formuler des retours.

**M. HALBOUT** remercie **M. LEMOIGNO** pour ce compte-rendu et lui propose de poursuivre sa présentation en abordant le séminaire consacré à l'évolution des pratiques pédagogiques.

### **b- Séminaire Evolution des pratiques pédagogiques**

**M. LEMOIGNO** souligne que peu de monde était présent à ce séminaire.

**M. LEMOIGNO** explique que **Charlotte THOUIN**, qui travaille avec **Mme POUSSARD** sur le projet IDEFI, a rencontré des problèmes sur le plan de l'organisation. Cependant, il y avait un très bon conférencier : **M. CASTAIGNE**, conseiller pédagogique à l'Ecole Nationale d'Architecture à Lyon.

D'ailleurs, pour **M. LEMOIGNO**, il serait intéressant d'avoir des conseillers pédagogiques au sein de notre établissement.

**M. LEMOIGNO** présente le compte rendu du séminaire - Cf. *annexe 2* -.

**M. LEMOIGNO** a dû s'absenter lors de la seconde conférence assurée par **Mme DE LAVERGNE**, Maître de Conférences en techniques de l'Information et de la Communication au LERASS. De ce fait, il a inclus la correspondance qu'elle avait réalisée l'an dernier à ce sujet dans le présent document.

**M. LEMOIGNO** demande à **Mme ROLLAND** - ayant assisté à cette conférence - de compléter ses propos.

Pour **Mme ROLLAND**, cette dernière était assez confuse et « *soporifique* ». De ce fait, elle n'a pas pris de note à cette occasion ...

**M. HALBOUT** reconnaît également ne pas avoir tout compris...

Suite à cette présentation, **M. LEMOIGNO** indique qu'une table ronde a été animée par **M. GUIEU** sur les outils et la méthodologie de l'évaluation des enseignements de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Pour **M. LEMOIGNO**, il est important d'expliquer aux étudiants que l'évaluation est utile et est prise en considération. Des commentaires libres sont parfois insérés et portent souvent sur les enseignants. Ces remarques sont prises en compte et si un vrai problème d'interaction apparaît entre un groupe d'étudiants et un enseignant, le référent va discuter avec celui-ci du problème qui est relaté.

**M. HALBOUT** précise que cela fait partie des préconisations apportées par le conseiller pédagogique : il est important que les étudiants et les collègues disposent de ce retour.

**M. HALBOUT** reconnaît un défaut de communication au niveau de la Faculté des Sciences à ce sujet. Or, il serait opportun d'avoir un retour sur l'évaluation faite par les étudiants.

Suite à l'intervention de **Monsieur GUIEU**, **Mme ROLLAND** informe que celui-ci a transmis un message à tous les enseignants chercheurs, Responsables d'unités d'enseignement pour favoriser cette démarche de communication.

Pour **M. HALBOUT**, cette évolution devrait être actée pour la prochaine rentrée universitaire. Ainsi, le contenu des UEs et le retour des évaluations devraient avoir lieu en même temps.

**M. PECOUL** a lu ce document avec beaucoup d'intérêt « *mais peut-être pas avec assez de perspicacité* ». En effet, il n'a pas trouvé les « anciens » en tant qu'acteurs des évaluations, alors que cela lui paraît essentiel et légitime. De plus, la présence et la participation active de jeunes diplômés ne ressort pas dans ce document. Peut-être que sa lecture a été trop rapide ...

**M. PECOUL** est convaincu que le témoignage des anciens sera écouté par les étudiants actuellement en formation : ceux-ci apportent à la fois un recul et une maturité aux jeunes générations.

**M. PECOUL** demande l'avis de **M. LEMOIGNO**.

**M. LEMOIGNO** précise que ce procédé est mal institué au sein des universités alors même, qu'il est très développé dans les écoles d'ingénieur. Ce relai d'expériences a notamment lieu à Perpignan où les anciens sont invités à participer à la mise en place d'un site internet.

Pour **M. LEMOIGNO**, les retours d'expériences sont très importants. Parfois, un étudiant de première année peut s'interroger sur l'utilité d'étudier la physique et avoir sa réponse en entrant en master ... La mise en perspective des études constitue un enjeu majeur. Or, lorsque les anciens sont partis, l'Etablissement ne dispose pas de dispositif pour les garder et les contacter.

**M. PECOUL** suggère d'initier ce procédé et de joindre les anciens avant qu'ils ne partent.

**M. PECOUL** insiste : « *ces derniers sont des acteurs essentiels pour l'évaluation des enseignements !* »

Pour **M. LEMOIGNO**, garder des relations avec les anciens étudiants présente un intérêt ne se limitant pas à la seule évaluation.

Leur témoignage paraît essentiel à **M. PECOUL**. De plus et pour l'avoir pratiqué, le volontariat se met en place assez facilement : les « *jeunes anciens* » viennent aisément à la rencontre des étudiants en formation pour leur apporter un témoignage sur leur propre expérience.

**M. PECOUL** souhaite « *bon courage* » à **M. LEMOIGNO** dans cette action.

**Mme ROLLAND** rappelle qu'un retour des anciens étudiants de la Faculté des Sciences se fait par le biais du service Relations Entreprises.

**M. HALBOUT** a assisté à plusieurs réunions de présentation des masters auprès des étudiants de L3. Au cours de ces rencontres, les différentes options et parcours sont évoqués puis, les anciens élèves parlent de leurs expériences, de leurs métiers actuels ainsi que de la manière dont ils ont vécu les enseignements.

**M. HALBOUT** note que ce procédé existe pour les licences professionnelles et les masters. Il faudrait aussi l'instituer pour la licence.

Pour **M. HALBOUT**, ce débat clôt la réflexion engagée par la Faculté des Sciences cette année. L'an prochain, il faudra plus insister sur le volet « recherche » en pédagogie, notamment concernant la production dans des ouvrages et revues spécialisés.

**M. HALBOUT** souhaite qu'un certain nombre d'initiatives puisse être mises en place au niveau de la Faculté des Sciences, en complément de ce qui sera institué sur le numérique.

**M. VERNICOS** est étonné de ne pas avoir l'avis des élus étudiants alors que cette question les concerne.

Les élus étudiants n'ont rien à ajouter.

**M. HALBOUT** explique que dans d'autres composantes, des évaluations sont menées au moment des examens afin de favoriser le taux de retour. A cet effet, les étudiants sont convoqués vingt minutes avant l'épreuve, qui ne débute qu'après le renseignement des questionnaires.

Pour **M. LEMOIGNO**, ce procédé est délicat ...

**M. HOFFMANN** ajoute, après échanges avec les Responsables de mentions et avec **M. GUIEU**, qu'une sensibilisation aux enquêtes d'évaluation à l'échelle des Départements est apparue incontournable. Toutefois, remplir ce document au moment des examens n'apparaît pas comme la meilleure solution ! Il a été noté que la participation à cette enquête est souvent encouragée au sein même de la mention : par cet intermédiaire, on constate une participation importante en raison d'une proximité entre les étudiants et les enseignants.

**M. HALBOUT** précise qu'effectivement sa remarque n'avait pas vocation à s'appliquer à notre composante : il n'est pas question de faire remplir les évaluations au moment des examens. Toutefois, un travail de sensibilisation doit être mené avec les référents.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** suggère de passer au point suivant.

#### **4. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES - MCC -**

**M. HALBOUT** rappelle que la Direction propose deux actions en parallèle :

- le toilettage du cadrage inhérent aux modalités de contrôle des connaissances - MCC - de la Faculté des Sciences, pour lequel Mme DEGOLS et M. HOFFMANN et GUEVELLOU et l'ensemble des services impactés, ont travaillé en concertation,
- une proposition de pistes d'expérimentation en raison de la demande de la Tutelle, qui sollicite des suggestions d'évolutions du texte et du cadre national des MCC. A cet effet, deux pistes ont été remontées à la Direction : il appartient donc au Conseil d'en débattre ce jour.

**M. HALBOUT** suggère de commencer le débat concernant le règlement des examens et les modalités de contrôle des connaissances.

##### **a- Règlement des examens et des Modalités de Contrôle des Connaissances - MCC -**

**M. HALBOUT** laisse la parole à **Mme DEGOLS**.

**Mme DEGOLS** souligne qu'un travail de toilettage du document a été réalisé l'an dernier à la demande de la Direction de l'Université de Montpellier.

**Mme DEGOLS** présente deux documents distincts :

- le règlement des examens en Licence,
- le règlement des examens en Master.

Sur le contenu en lui-même, **Mme DEGOLS** ajoute que rien n'a été modifié. Seules des coquilles ont été corrigées dans le cadre de ce toilettage.

**Mme DEGOLS** précise qu'il serait intéressant que les étudiants puissent également se prononcer à ce sujet.

**M. HALBOUT** indique que le Conseil reviendra sur les suggestions à la fin de ce point.

**M. HALBOUT** donne la parole à l'assemblée concernant le travail qui a été effectué.

Pour **M. MANCHERON**, la séparation entre les licences et les masters, au sein de ce document, est une bonne chose : cela le rend plus lisible, tant pour les enseignants que pour les étudiants.

Toutefois, **M. MANCHERON** s'interroge sur le fond et plus précisément, sur le contrôle continu intégral. En effet, il est écrit que ce dernier ne peut être couplé à un TP ou à un oral

**Mme DEGOLS** lui répond que les contrôles continus ne peuvent être qualifiés d'intégral dès lors que ces derniers impliquent un écrit. En revanche, il est possible de les combiner à un TP ou un oral.

**M. MANCHERON** pensait qu'un contrôle continu était intégral lorsque celui-ci ne comprenait pas une autre épreuve ...

**M. MANCHERON** a également des questions concernant le règlement des examens qu'il ne retrouve plus sur l'ENT.

**Mme DEGOLS** signale que ce dernier a été inclus dans les règlements des examens, licences et masters.

**M. MANCHERON** relève que celui-ci stipulait que la durée d'une épreuve était de deux heures.

**M. HALBOUT** affirme que cette mention sera supprimée.

**M. MANCHERON** note également une autre erreur au sein du même document. Celle-ci concerne l'arrivée des étudiants un quart d'heure avant le début de l'épreuve. Il est en effet écrit que ces derniers doivent « *se présenter sur le lieu d'examen indiqué sur sa convocation un quart d'heure avant le début de l'épreuve* ».

**M. MANCHERON** croyait que ceux-ci devaient arriver 30 minutes avant.

**M. HOFFMANN** souligne que cela avait déjà été évoqué l'an dernier.

**M. HALBOUT** remercie **M. MANCHERON** pour ces deux alertes et en prend note.

**M. HALBOUT** reconnaît que ces deux erreurs étaient passées « *entre les mailles du filet des très nombreuses relectures* » et s'en excuse. Il ajoute que les modifications seront apportées et mises en évidence.

Pour **M. MANCHERON**, la taille du document est importante ; ceci expliquant peut être cela.

**Mme DEGOLS** signale que certaines choses ont été insérées cette année en complément. Il a été précisé aussi que l'étudiant ne pouvait pas quitter la salle avant la fin de la procédure d'emargement alors qu'auparavant, il pouvait sortir à compter de l'ouverture des sujets.

Pour **M. HALBOUT**, cette disposition vise à éviter les « *dérangements* » en début d'épreuve.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** propose aux conseillers de procéder au vote de ces documents qui seront ensuite adressés à la Direction des Formations et des Etudes dans le but de disposer de textes consolidés dès la prochaine rentrée universitaire.

**Mme DERAINE** souhaite avoir plus de précisions concernant la phrase indiquant que « *La convocation des étudiants aux épreuves écrites des examens est accessible sur l'espace pédagogique via l'ENT au minimum deux semaines avant les premières épreuves.* ». Cela est-il valable pour les sessions 1 et 2 ?

**M. GUEVELLOU** le confirme.

Concernant les rattrapages, **Mme DERAINE** souligne que certains étudiants se plaignent de ne pas recevoir leur convocation vingt-quatre heures avant le début de l'épreuve.

**Mme DEGOLS** affirme que ce délai est respecté pour les épreuves organisées par la Faculté des Sciences. Toutefois, des problèmes subsistent pour celles préparées directement par les enseignants ... De ce fait, il leur a été précisé que les étudiants doivent être prévenus de la date des examens 15 jours avant.

Pour **Mme DERAINE**, les étudiants ne sont parfois informés que quatre ou cinq jours avant l'examen et ce, même si celui-ci dépend de la Faculté des Sciences.

**Mme DEGOLS** et **M. HALBOUT** insistent : la Faculté des Sciences respecte les délais d'information !

**Mme MAGNAN** confirme ces propos : les convocations ont toujours été transmises aux étudiants quinze jours avant le jour de l'épreuve.

Dès lors que le calendrier est en ligne - au moins quinze jours avant le jour de l'épreuve -, **Mme MAGNAN** ajoute que les étudiants peuvent prendre connaissance de leur convocation sur leur ENT. Cette information est également disponible sur le site institutionnel de la Faculté des Sciences.

Pour **Mme MAGNAN**, il n'y a pas eu une seule faute note : la Faculté est tenue de respecter le délai des quinze jours !

**M. HALBOUT** rebondit : la Faculté doit et respecte cette règle qui s'applique concernant les délais de communication et de diffusion !

**M. HALBOUT** suggère de procéder au vote des règlements des examens pour les licences et les masters au titre de l'année universitaire 2016-2017.

Votants : 27 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 26

Le Conseil d'UFR donne un avis FAVORABLE aux règlements des examens pour les Licences et les Masters au titre de l'année universitaire 2016-2017

### b- Propositions de la Faculté des Sciences

**M. HALBOUT** propose aux conseillers d'avoir une discussion sur les propositions d'évolution de la Faculté des Sciences de Montpellier, tout en se donnant le temps nécessaire ... Aussi, il suggère de laisser « *murir* » les deux propositions qui seront faites pendant un mois, avant qu'elles ne soient remontées.

**M. HALBOUT** signale que le rédacteur principal de ces dernières était le Directeur du Département Biologie Ecologie, aidé par le Directeur du Département de Mécanique.

**M. HALBOUT** espère que les conseillers ont pu prendre connaissance de ce texte. Il souhaite que les étudiants puissent également donner leur avis et formulent de nouvelles propositions d'évolution.

**M. HALBOUT** introduit la première suggestion concernant la mise en place d'un véritable contrôle continu, sans examen terminal, incluant la règle du max et celle des rattrapages formalisés - comme cela se faisait il y a quelques temps sur certaines UEs -. La nouveauté consiste à instituer un cadrage clair et permettre à l'étudiant d'avoir deux chances et donc, de s'améliorer.

Concernant la deuxième proposition, **M. HALBOUT** explique que celle-ci reviendrait à étendre le dispositif adopté pour les masters aux licences, à savoir identifier des UEs ou des blocs d'UEs non compensables pour distinguer les enseignements « *cœur de discipline* » de ceux « *d'ouverture* », souvent proposés aux étudiants dans une liste d'UEs à choix multiple.

**M. HALBOUT** ajoute que ces deux suggestions ne peuvent actuellement être mises en place car elles sont incompatibles avec le décret actuel concernant les Licences.

**M. HALBOUT** précise que la proposition est d'ouvrir le débat aujourd'hui, pour pouvoir ensuite porter une position sur le plan national, dans le cadre d'une réflexion générale ayant pour finalité de faire évoluer le décret relatif à la licence.

**M. HALBOUT** cède la parole aux élus étudiants.

Pour **Mme PATRAS**, ce texte est très intéressant. Elle a donc invité les étudiants à en prendre connaissance. S'agissant du premier point, tous ceux avec lesquels elle s'est entretenue sont favorables à l'instauration du contrôle continu intégral.

**Mme PATRAS** confirme qu'il s'agit ici d'une réelle demande des étudiants.

Pour **Mme PATRAS**, avoir des contrôles réguliers permettrait de mieux travailler.

Concernant la deuxième proposition, **Mme PATRAS** souligne que certains étudiants risquent d'être mécontents. Toutefois, elle juge pertinent de savoir quelles UEs sont plus importantes que d'autres. Le fait de valider ces dernières par compensation n'est pas forcément une bonne chose et risque de poser des problèmes en termes de connaissance dans les années supérieures.

**M. PONS** complète les propos de **Mme PATRAS** : « *outré les notes, cela est essentiel en termes d'apprentissage !* »

**M. PONS** s'interroge « *Que retire l'étudiant d'un contrôle terminal, mis à part le fait de valider son UE ?* ». Pas grand-chose selon lui ... « *Au contraire, les contrôles continus permettent de disposer de bases solides dans le cadre d'un futur métier !* ».

**M. MANCHERON** remercie les étudiants pour leur témoignage : leur avis est essentiel !

**M. MANCHERON** souhaite intervenir sur deux points. Le premier concerne l'intitulé « *promouvoir un vrai contrôle continu* » : cela implique que la composante initie pour le moment un contrôle continu factice. **M. MANCHERON** souhaiterait que le titre soit révisé et suggère d'écrire « *promouvoir un contrôle continu régulier* » à la place de l'appellation actuelle qu'il juge maladroite.

**M. HALBOUT** reconnaît que le titre actuel est un peu provocateur.

Pour **M. MANCHERON**, le choix des mots est important.

**M. MANCHERON** poursuit son intervention et souhaite évoquer la question des blocs d'UEs. Il y est très favorable et demande si la Direction a été destinataire d'un premier retour pour les masters.

**M. MANCHERON** est informé des petits « *dysfonctionnements* » ayant eu lieu lors de la mise en place.

**M. HOFFMANN** confirme qu'il y a eu des soucis de communication.

**M. VERNICOS** trouve le retour des étudiants très intéressant.

**M. VERNICOS** pense également opportun de faire voter les modalités de contrôles des connaissances juste après les propositions d'évolutions pédagogiques car, ces deux aspects ne peuvent être déconnectés l'un de l'autre. En effet, plusieurs personnes souhaitent que celles-ci intègrent le fait que l'étudiant ne travaille pas uniquement pour la note en elle-même mais, pour acquérir des connaissances.

Pour **M. VERNICOS**, cela est un « *saut sémantique* » très important.

**M. VERNICOS** prend l'exemple de ses propres enfants qui sont actuellement au collège. Sa fille se demande à quoi cela sert de travailler plus, l'important étant d'avoir la moyenne. Malgré les évaluations régulières, les élèves n'étudient pas forcément mieux. En conséquence, initier un contrôle continu ne constitue pas un gage pour que les étudiants travaillent mieux. Toutefois, peut-être que l'apprentissage sera plus efficace.

**M. HALBOUT** ouvre une parenthèse et rappelle que lors du dernier Conseil, l'assemblée avait souligné que l'on n'optimisait pas le temps d'apprentissage en présentiel. Une grande partie des enseignements réalisés sous cette forme ne sont pas mis à profit pour faire acquérir des connaissances. Ainsi, les étudiants recopient ce que l'enseignant écrit au tableau, en remettant à plus tard le fait de comprendre ce qui est dit. Aussi, la relation entre l'étudiant et l'enseignant n'est pas optimisée et l'on note une absence d'échange entre eux. L'instauration du contrôle continu doit être réfléchie dans la perspective de l'efficacité de l'enseignement en présentiel.

Pour **M. HALBOUT**, il est essentiel que l'étudiant soit plus actif lorsqu'il se trouve sur le campus universitaire.

Pour **M. VERNICOS**, il convient de sortir de la vision où l'évaluation s'apparente à une sanction. Tant que cette conception perdurera et que les examens ne seront pas synonymes d'accompagnement, le fonctionnement restera le même.

**M. BOUBY** est d'accord avec les propos qui viennent d'être tenus.

Toutefois, **M. BOUBY** remarque que les moyens ne sont pas évoqués dans ce texte. Or, si l'on souhaite être plus proche des étudiants, y compris pour ceux étant dans une grande cohorte, il convient d'allouer des ressources aux enseignants et aux équipes pédagogiques dans leur ensemble afin qu'ils puissent être plus présents et conduire des TP dans de bonnes conditions. « *Aujourd'hui, en réaliser un auprès d'un public composé de quarante à cinquante étudiants n'est plus possible !* ». Le mot TD n'a plus de sens, dans la mesure où celui-ci ne doit concerner en principe que vingt ou vingt-cinq étudiants au maximum.

Lorsqu'il était étudiant, **M. BOUBY** devait avoir préparé son TD avant que celui-ci n'ait lieu car, l'enseignant était présent et insistait sur la compréhension des notions à connaître impérativement.

Pour **M. BOUBY**, proposer de nouvelles orientations est une bonne chose mais, cela doit aussi intégrer l'allocation de moyens supplémentaires, notamment l'augmentation du nombre d'enseignants. Si l'on souhaite initier de nouvelles méthodes, il est aberrant de ne pas solliciter en même temps des ressources supplémentaires !

Pour **M. BOUBY**, les contrôles continus sont utiles, à condition que l'étudiant soit réellement accompagné par les équipes pédagogiques. A cet effet, le renforcement des effectifs enseignants est indispensable.

Actuellement, en considérant les cohortes qui entreront au sein de l'Université d'ici 2020, **M. BOUBY** sait que la mise en place d'un contrôle continu « *digne de ce nom* » et favorisant les étudiants sera impossible, faute de moyens.

Lors du précédent Conseil, **M. BOUBY** a indiqué qu'il avait interpellé le Président à l'occasion d'un Comité Technique en lui demandant le moment précis où s'arrêtait la journée de travail d'un enseignant ou d'un BIATS. En ce sens, répondre à un mail sur un blog ou un forum à vingt-trois heures n'est pas quelque chose de normal !

**M. BOUBY** a conscience que certains enseignants particulièrement motivés procèdent de cette manière. Toutefois, combien de temps cela va-t-il durer ? Pour encourager les enseignants à dispenser un enseignement de qualité, il est essentiel de leur allouer des moyens et du temps afin que ces derniers puissent pleinement s'investir dans leurs fonctions.

**M. BOUBY** trouve le document intéressant mais, celui-ci doit absolument inclure les moyens humains et financiers qui seront alloués.

**M. HALBOUT** est en accord avec les propos de **M. BOUBY** concernant les moyens et le temps de travail. En outre, il convient aussi de s'interroger sur la manière d'organiser les interventions devant les étudiants, « *qui dit moyens dit aussi, bien les utiliser !* »

Pour **M. BOUBY**, cela fait justement partie des moyens essentiels que l'on ne donne pas actuellement aux équipes pédagogiques en termes de formation.

**M. BOUBY** est favorable à ces propositions mais celles-ci ne doivent pas conduire à l'établissement d'un cadrage strict concernant le contrôle continu, sous peine d'assister à des dérives importantes.

Pour **M. BOUBY**, cela peut être dangereux, en particulier pour les étudiants qui sont les premiers concernés !

**M. HALBOUT** demande à l'assemblée si elle a d'autres remarques à formuler sur ces propositions.

**M. HALBOUT** rappelle qu'il souhaite revenir sur ce point à l'occasion du prochain conseil.

**M. HALBOUT** invite les élus étudiants à faire remonter de nouvelles suggestions.

Suite à une discussion avec les équipes de son département, **M. BRETAGNON** souhaite poser une question relative à ces propositions : « *Qu'advient-il des étudiants bénéficiant d'une dispense d'assiduité ?* »

Pour **M. HALBOUT**, ces étudiants devront obligatoirement passer leurs examens à un moment donné.

Pour **M. LEMOIGNO**, les règlements doivent prendre en compte la situation de la majorité du public auxquels ils s'appliquent.

**M. BRETAGNON** approuve les propos de **M. LEMOIGNO**. Toutefois, aucune disposition ne concerne ce cas précis.

Concernant la deuxième proposition, **M. BOUBY** rappelle que le problème est la mise en œuvre du LMD ! Avant cette réforme, la compensation globale de l'année n'existait pas : les UE dites « *fondamentales* » l'étaient réellement ! Aussi, les étudiants devaient obtenir la moyenne pour toutes les UEs et valider des prérequis essentiels pour passer à l'année suivante.

**M. BOUBY** rappelle que depuis le LMD, l'étudiant peut passer à l'année supérieure en allant « *piocher* » des UEs entrant dans le cursus. « *Si l'on reste dans la logique du LMD, on ne pourra rien modifier ...* ».

**M. HALBOUT** répond que **M. BOUBY** a, « *à la fois, tort et raison* » : cela a bien été fait pour les masters.

**M. BOUBY** note que cela est plus simple pour les masters. Le problème inhérent aux Licences est de faire en sorte que l'étudiant choisisse son orientation professionnelle au bout de trois ans ainsi que les matières qui l'intéressent et dans lesquelles il est compétent.

Pour **M. HALBOUT**, l'idée est de faire comprendre à l'étudiant quels sont les blocs fondamentaux à acquérir pour que sa poursuite d'études puisse s'effectuer dans de bonnes conditions.

**M. BOUBY** est totalement d'accord avec **M. HALBOUT**. Toutefois, cela implique que d'autres UEs soient considérées comme « *subsidiaries* » ...

Pour **M. HALBOUT**, elles ne le sont pas ! Il existe d'une part, un socle constituant un prérequis nécessaire dans la perspective d'une poursuite d'études dans de bonnes conditions et d'autre part, des UEs d'ouverture, validant des spécialisations qui s'avèrent également nécessaires mais ne pouvant être handicapantes si elles n'ont pas été acquises.

**M. HALBOUT** pense que séparer les deux permet de donner plus de visibilité au diplôme ; la Faculté défendant la clarté vis-à-vis de ce dernier auprès des étudiants.

Pour **M. HALBOUT**, ces deux types d'UEs sont importantes : il fera attention à bien les mettre en évidence ...

Par ailleurs, pour **M. HALBOUT**, opérer ce distinguo permettra à l'étudiant de ne pas jouer sur la compensation entre ces deux catégories. S'il ne valide pas celui dédié aux UEs fondamentales, il aura conscience qu'il risque d'être en difficulté l'année suivante.

Pour **M. BOUBY**, il s'agit là « *d'un monde idéal* » ! Actuellement, les étudiants sont à « *un million de kilomètres de ces considérations* » !

**M. HALBOUT** lui répond que c'est la raison pour laquelle cette orientation est préconisée.

**Mme DEGOLS** précise que les étudiants s'inscrivent actuellement dans un parcours type : ils n'ont pas la possibilité de choisir n'importe quelle UE. Le parcours personnalisé demeure une exception et doit être validé par l'équipe pédagogique.

Pour **M. BOUBY**, le parcours type est mal agencé !

**M. HALBOUT** n'approuve pas les propos de **M. BOUBY** notamment, du fait de la compensation ...

**Mme DEGOLS** ajoute que le parcours type répond à un certain nombre de préconisations émanant du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

**M. BOUBY** lui répond que cela n'implique pas pour autant qu'il s'agisse d'une bonne chose !

**Mme DEGOLS** souligne qu'un parcours type ne peut inclure uniquement des UEs disciplinaires !

**M. BOUBY** reste sur sa position.

**M. HALBOUT** insiste : si la Faculté n'était pas contrainte, il serait favorable à l'intégration d'une UE d'anglais au sein du parcours type car, cela est important que les étudiants suivent une formation en la matière.

Pour **M. BOUBY**, cela fait partie intégrante du cœur de métier des futurs scientifiques ! Cette UE est disciplinaire !

**M. HALBOUT** lui répond que la possibilité pour un étudiant d'obtenir un 18 en anglais, et de compenser ainsi une note de 8/20 en mathématiques, peut être handicapante pour sa poursuite d'études.

**M. BOUBY** note que cela relèverait du régime de compensation.

Pour cette raison, **M. HALBOUT** propose, au nom de la Faculté des Sciences, de corriger le fait qu'un étudiant puisse compenser des matières nécessitant des bases différentes car « *cela est aberrant* » ! Le parcours doit se construire sur une cohérence !

**M. HALBOUT** proposera un vote de principe qui n'engagera pas la composante mais qui, permettra de mandater la Direction pour faire remonter ces deux propositions.

**M. BOUBY** explique qu'il votera contre ce texte compte tenu du fait que les moyens n'ont pas été intégrés à ces propositions.

**M. HALBOUT** prend note de cette information et donne la parole à **Mme ROLLAND**.

Pour **Mme ROLLAND**, il convient de diffuser ces deux propositions aux équipes pédagogiques.

**M. HALBOUT** rappelle aux conseillers que « *l'on dispose encore d'un peu de temps* ». « *Toutefois, plus vite ces remarques seront remontées, mieux la Faculté pourra agir !* »

Ces propositions s'adressant principalement aux licences, **M. HALBOUT** suggère à **Mme DEGOLS** de se rapprocher des équipes pédagogiques.

**Mme DEGOLS** acquiesce et rencontrera les Responsables de mentions afin de solliciter leur avis.

**M. HALBOUT** l'en remercie.

**M. HALBOUT** s'adresse à **M. BOUBY** et suggère qu'une mention précise, la nécessité de disposer des moyens correspondants si la Faculté souhaite que ces deux actions soient mises en œuvre. Il est en conséquence important de prendre en compte la remarque de **M. BOUBY**.

**M. HALBOUT** demande aux étudiants s'ils ont d'autres suggestions à formuler ; ces derniers répondent de manière négative.

**M. HALBOUT** remercie l'auditoire pour ce débat et propose de passer au point suivant.

#### **5. ACCREDITATION DES FORMATIONS SUR L'UNIVERSITÉ DES SCIENCES ET DES TECHNOLOGIE DE HANOÏ - USTH -**

**M. HALBOUT** souligne que ce point à l'ordre du jour, est plus « *technique que politique* ». Il n'existe aucune nouveauté particulière mais, l'USTH n'est pas sur la même vague d'accréditation que la Faculté des Sciences de Montpellier. De ce fait, le Conseil doit procéder à un vote formel pour l'accréditation des formations de l'Université des Sciences et Techniques d'Hanoï.

**M. HALBOUT** demande à **M. HOFFMANN** de confirmer aux membres du Conseil, la reconduction de l'existant.

**M. HOFFMANN** précise que la demande d'accréditation auprès de la tutelle a été réceptionnée le 3 juin dernier. Celle-ci doit être déposée auprès de la CFVU le 10 juin 2016 ...

**M. HALBOUT** insiste : il ne s'agit que d'un renouvellement ; aucune modification n'a été opérée.

**M. HALBOUT** explique que **M. LEBRUN**, correspondant à Hanoï, a interagi avec la Direction de la Faculté et a procédé à de légères modifications du texte, sans altérer le fond.

**M. HALBOUT** s'enquiert de nouvelles remarques et suggère de procéder au vote de l'accréditation des formations de l'Université des Sciences et des Technologies de Hanoï.

**Votants : 29 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 2

Défavorable : 0

Favorable : 27

L'accréditation des formations de l'Université des Sciences et des Technologies de Hanoï recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR

**M. HALBOUT** remercie très chaleureusement le Conseil de la Faculté des Sciences pour ce vote.

#### **6. SECONDE VAGUE DES PROJETS PÉDAGOGIQUES**

**M. HALBOUT** informe l'assemblée que la présentation des projets pédagogiques ainsi qu'une proposition de nouvelle ventilation sont disponibles sur l'ENT du Conseil.

**M. HALBOUT** suggère, soit d'exposer les projets avant de procéder à un vote pour les équipes pédagogiques qui sont prêtes - sachant qu'un consensus de ventilation et d'arbitrage s'est précédemment dessiné lors du Comité de Direction -, soit de procéder directement au vote de ces projet afin d'engager le plus rapidement possible les crédits - en effet, le texte ayant été mis à leur disposition avant le Bureau, les conseillers peuvent se sentir suffisamment informés en la matière -.

Pour **M. BRETAGNON**, il est important de pouvoir disposer des ressources financières le plus rapidement possible afin que les Départements d'enseignement procèdent aux engagements dès le mois de septembre prochain.

**M. BRETAGNON** rappelle que près de cent mille euros ont été distribués lors de la première vague. Pour cette deuxième vague, la Direction est partie sur quatre-vingt mille euros de crédits, émanant exclusivement de ceux dédiés à la section Investissement. La répartition de cette somme est identique à celle réalisée chaque année et s'opère au regard du volume que représente le Département au sein de la Faculté des Sciences. En outre, une prime est accordée aux Départements entrant le plus de « ressources » dans le budget de la composante.

**M. BRETAGNON** présente le tableau des répartitions - Cf. *annexe 3* -.

**M. BRETAGNON** remarque que de nouveaux projets ont été ajoutés entre la première et la seconde vague.

**M. HALBOUT** explique que la Direction propose de financer, lors de cette deuxième vague, les projets en section investissement ; elle espère disposer d'une « petite » marge de manœuvre pour opérer ensuite une troisième vague permettant de financer les projets en section fonctionnement.

**M. HALBOUT** dialoguera avec ses homologues des IUT qui lui ont fait valoir des besoins en section investissement ; « *ce qui permettra d'initier un échange et de disposer de crédits en fonctionnement* ».

**M. HALBOUT** ajoute que la Faculté évaluera également ses reliquats, lui permettant de connaître sa situation financière à la rentrée et de proposer une troisième vague en section fonctionnement.

A cet effet, **M. HALBOUT** sait que le Département BE a des besoins en la matière. D'autres ont également initié des demandes ...

**M. BOUBY** s'interroge, « *Comment les dossiers sont-ils sélectionnés et retenus ?* ». Beaucoup de demandes sont formulées et peu sont choisies ...

**M. BRETAGNON** explique que chaque Département doit classer ses projets au regard de priorités. Le budget est ensuite calculé en fonction de ce qui est attribué à la Faculté des Sciences.

**M. HALBOUT** rappelle que des arbitrages ont ensuite lieu. Concernant la seconde vague de projets pédagogiques, ceux cofinancés par un apport en taxe d'apprentissage ou par des ressources émanant de la recherche, sont aussi privilégiés. En d'autres termes, sont retenus en priorité ceux pour lesquels l'aide de la Faculté des Sciences peut provoquer un effet « *boule de neige* » ...

**M. BOUBY** est rassuré par le fait de constater que les projets soient classés par les Départements en fonction de leur priorité : certains sont essentiels et ... d'autres moins !

**M. BOUBY** prend l'exemple du Département Chimie où une halle de « *technologie* » se crée. En conséquence, il y a un besoin en matériel.

**M. BOUBY** rappelle à **M. HALBOUT** son point de vue concernant cette infrastructure et souligne également que celle-ci devait ouvrir pour partie en janvier prochain. Or à ce jour, rien n'est fait ...

**M. HALBOUT** précise qu'une autre source de financement est prévue pour cette halle technologique, notamment via un PIA sur l'apprentissage. « *Ce vaste projet doit aller chercher des ressources autres que celles du Département Chimie et ne pas capter des moyens alloués à d'autres Départements* ».

**M. HALBOUT** a conseillé au Département portant ce projet de privilégier d'autres moyens. Aujourd'hui, des discussions sont menées avec le Directeur de l'Ecole de Chimie de Montpellier afin de mutualiser les achats de matériel entre cet Etablissement et la Faculté des Sciences et ce, afin d'éviter que « *chacun achète le même matériel de son côté alors que celui-ci pourrait être regroupé* ».

**M. BOUBY** est étonné par le fait de mutualiser le matériel entre ces deux structures.

**M. HALBOUT** corrige ses propos : ces deux établissements vont essayer de le faire !

Pour **M. BOUBY**, il s'agit d'un nouveau procédé impliquant que les agents de la Faculté et de l'Ecole de Chimie concernés, soient informés. En outre, un agent de l'une de ces structures n'a pas à travailler au sein de l'autre ...

Pour **M. BOUBY**, il est évident que cette mutualisation n'a pas été réfléchie au départ et il ne sait donc pas comment cela va fonctionner !

**M. BOUBY** rappelle qu'il n'y a pas de technicien pour faire fonctionner cette halle de « *technologie* », ni d'agent de catégorie A pour pouvoir accompagner les étudiants, ... De plus, les agents de catégorie C vont être déplacés vers cette halle. Cela est vraiment problématique ! Si en outre, il faut mutualiser des appareils d'analyse avec l'ENSCM, cela n'est pas possible !

**M. BOUBY** souligne qu'un technicien gagne 1 500 euros mensuellement alors que la plupart d'entre eux, effectuent un travail d'enseignant ... Maintenant, il va leur être demandé, en tant qu'agent de Catégorie C, de gérer les étudiants sans enseignant présent ...

Pour **M. BOUBY**, le métier de technicien est vraiment difficile et très mal reconnu !

**M. BOUBY** poursuit son propos et fait remarquer que les projets sont menés sans que les agents concernés, ne soient informés. Ce sont pourtant eux qui réalisent le travail et sont les premiers concernés par la mutualisation du matériel.

Pour **M. BOUBY**, cette situation ne prête vraiment pas à rire ...

**M. BOUBY** précise qu'on doit respecter le travail des équipes techniques qui demeurent précieuses quotidiennement pour les étudiants ! Actuellement « *et il faut le rappeler* », il n'y a pas d'agent de catégorie A au sein du Département Chimie !

**M. BOUBY** note qu'aucune enveloppe n'a été prévue pour agencer ces salles de la halle technologique ! Aucun personnel n'a été également prévenu !

**M. BOUBY** regrette qu'on lui « reproche de s'énerver pour rien » alors qu'il souligne que des agents extrêmement investis sont mis en porte-à-faux par des personnes qui ne font pas les choses correctement envers eux !

**M. HALBOUT** précise qu'il ne remet pas en question les propos de **M. BOUBY** !

**M. HALBOUT** rappelle que **M. BOUBY** a demandé au Conseil si quelque chose était prévu pour l'aménagement de la halle de « *technologie* ». Aucun achat n'est actuellement envisagé car la réflexion n'a pas été initiée à ce jour ...

**M. BOUBY** interrompt **M. HALBOUT** et souligne que « *le matériel sera mutualisé avec l'ENSCM* ».

**M. HALBOUT** indique qu'il a seulement précisé que cela fait partie des réflexions en cours.

**M. BOUBY** réitère ses propos, « *les agents n'en ont pas été informés !* ».

**M. BOUBY** ne comprend pas qu'il lui soit reproché d'être énervé alors même que des matériels pourraient être mutualisés sans que les agents du Département Chimie n'en soient informés ...

Pour **M. HALBOUT**, il est naturel de réfléchir à cette possibilité, sachant que des locaux de l'Ecole de Chimie de Montpellier seront situés à proximité de ceux de la Faculté des Sciences. Toutefois et il le rappelle, à ce jour, rien n'est acté.

Pour **M. BOUBY**, ce projet doit être mieux réfléchi en amont d'autant plus qu'il ne croit pas que des postes seront transformés en catégorie A.

**M. HALBOUT** insiste, aucune décision n'a été arrêtée concernant l'acquisition de matériel mutualisé dans le cadre de cette deuxième vague de projets pédagogiques. Seule une réflexion est aujourd'hui lancée pouvant amener cette mutualisation.

Pour **M. BOUBY**, il convient d'intégrer les agents à ce projet car ce sont eux qui exerceront au sein de ces locaux.

**M. HALBOUT** précise qu'une discussion va être initiée avant le lancement des offres. Aujourd'hui, la Faculté ne fait que réfléchir mais il le confirme, les équipes seront associées.

**M. HALBOUT** rappelle que la Faculté des Sciences de Montpellier a pris un engagement dans le cadre de la campagne d'emploi : disposer d'agents justifiant d'un niveau de qualification en adéquation avec ce qui sera demandé.

**M. BOUBY** connaît déjà les agents qui seront affectés dans cette halle technologique !

**M. HALBOUT** insiste, un débat existe à l'heure actuelle, aussi, un procès d'intention n'est pas justifié : aucun achat ne sera déclenché tant que la réflexion n'est pas aboutie. Il ne pense pas que ses propos soient en contradiction avec ceux de **M. BOUBY**.

**M. BOUBY** ajoute que ces salles doivent être utilisées dans un an, jour pour jour, alors même que cela fait déjà cinq ans qu'il sollicite un cadrage mais rien n'est fait !

Pour **M. HOFFMANN**, ce débat va au-delà de la seule sphère de compétence de Faculté des Sciences : les Départements scientifiques ont assurément un rôle important dans l'organisation d'une telle structure. Ces derniers étant en train de se constituer, ils devront en l'occurrence être sensibilisés à ce sujet.

**M. BOUBY** note que le Département Chimie aura besoin d'agents supplémentaires notamment « *des catégories A* ». S'agissant des locaux supplémentaires, il y en aura dix, incluant la halle de technologie et trois salles fermées.

**M. BOUBY** a demandé, à l'occasion du Bureau du Département Chimie, que ses salles ne soient pas ouvertes tant que le Département ne dispose pas d'agents supplémentaires. Il a également incité les Départements scientifiques à solliciter cette affectation auprès de la Présidence de l'Université de Montpellier.

**M. BOUBY** est très inquiet de constater que rien n'a été fait pour le moment alors que l'ouverture aura lieu dans un an ...

**M. HALBOUT** entend les messages d'alerte de **M. BOUBY** et souligne que la Faculté des Sciences de Montpellier, elle-même inquiète, reste vigilante à ce propos.

Concernant la mutualisation, **M. HALBOUT** entend la nécessité d'associer les équipes pédagogiques et techniques dans le cadre de la réflexion : Il y veillera ! Il demeure également vigilant concernant l'ouverture de cette halle de technologie et ... le manque d'anticipation.

Au demeurant, **M. HALBOUT** pense que la mutualisation des moyens est un procédé nécessaire : cela doit donc être réfléchi en amont par l'ensemble des acteurs !

Depuis qu'il exerce à l'Université de Montpellier, **M. BOUBY** a toujours sollicité la mutualisation des salles d'analyses. Lorsque les plans des nouveaux bâtiments ont été réalisés - en remplacement des anciens -, aucune mutualisation des matériels n'a été opérée.

En Chimie, **M. BOUBY** explique que certains matériaux mis à disposition dans plusieurs salles, vont en réalité n'être utilisés qu'à dix reprises durant l'année. Ceux-ci auraient pu être mis en commun, ce qui n'a pas été fait ...

**M. HALBOUT** compte sur **M. BOUBY** pour relayer ses alertes auprès de la communauté du Département Chimie.

**M. VINDOLET** a noté les termes « *vigilance* » et « *Départements scientifiques* ». Il se rappelle d'une époque lointaine où les Départements d'enseignement n'existaient pas et où l'enseignement était le pilier de l'université ... Aussi et selon lui, il convient effectivement de rester vigilant à ce sujet ...

**M. VINDOLET** rappelle que certains agents de la Faculté des Sciences contribuant à la recherche n'ont pas pu voter lors des élections des nouveaux Départements : cela constitue une « *bizarrie* » !

**M. HALBOUT** a entendu les remarques qui ont été formulées concernant l'ouverture de la halle de « *technologie* » et rappelle que la Faculté des Sciences n'est pas suffisamment préparée pour l'ouverture de ces nouvelles salles. Il est donc nécessaire que toutes les communautés travaillent ensemble à ce sujet !

Pour **M. HALBOUT**, les moyens dédiés à cette halle n'ont pas été classés comme prioritaires dans le cadre des projets pédagogiques du Département Chimie : cette nouvelle structure nécessite une réflexion intégrant tous les agents concernés et incluant une mutualisation des ressources.

Concernant l'ensemble des autres projets, **M. HALBOUT** rappelle la demande du Département Biologie Ecologie concernant la répartition des financements sur deux plans plutôt qu'un seul. Le Département recherchera certes d'autres ressources, mais cela ne modifiera rien l'enveloppe.

**M. HALBOUT** demande aux membres du Conseil s'ils ont d'autres remarques à formuler.

En l'absence de remarque, **M. HALBOUT** suggère de procéder au vote de la seconde vague des projets pédagogiques de la Faculté des Sciences.

**Votants : 29 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 29

La deuxième vague des projets pédagogiques de la Faculté des Sciences recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

**M. HALBOUT** remercie l'auditoire et propose de passer au point suivant.

## **7. VOTE DE CONVENTIONS**

**M. HALBOUT** souligne que de nombreuses conventions sont, ce jour, à voter en séance et propose, par conséquent, de procéder à une présentation groupée, sachant que tous les documents sont disponibles sur l'ENT du Conseil.

**M. HALBOUT** indique qu'aucune d'entre elles n'apporte de grands bouleversements.

**M. VERNICOS** relève que la convention concernant l'accueil d'étudiants chiliens est très bien cadrée ; ces derniers bénéficiant d'un suivi important, ce qui n'est pas toujours le cas pour les autres étudiants étrangers.

**M. HALBOUT** s'est fait la même réflexion ... Cependant, les autres étudiants sont aussi bien accueillis au travers des projets IDEFI par exemple. « *Tout financement servant aux uns est utile aux autres !* ».

Globalement, **M. MANCHERON** note que ces conventions incluent parfois des manifestations qui ont déjà eu lieu. Il imagine que cela est dû à la lourdeur administrative du système ; il conviendrait de faire les choses plus simplement ...

**M. MANCHERON** conçoit que les conventions permettent de cadrer les tenants et les aboutissants de tout événement. Cependant, cela a-t-il réellement un sens, hormis le fait de pouvoir se couvrir légalement, de demander au Conseil de voter un texte pour lequel une manifestation est déjà passée ?

**M. MANCHERON** s'interroge, « *pourrait-on réfléchir à faire les choses plus simplement ?* ». Cela constitue un frein réel, beaucoup de personnes sont mobilisés pour cela, y compris celles travaillant sur la rédaction de ces conventions. « *Sommes-nous obligés de passer par là et de subir cette lourdeur administrative ?* ».

Pour **M. HALBOUT**, cela est malheureusement indispensable ... S'il était ordonnateur principal, le Conseil pourrait lui déléguer l'autorisation de signer les conventions en son nom. Or, il n'a pas cette qualité : seul le Président de l'Université a ce pouvoir-là et ne peut le déléguer.

En conséquence, **M. HALBOUT** ne peut pas signer les conventions sans les faire approuver par le Conseil de la Faculté.

**M. MANCHERON** se demande ce qui se passerait si le Conseil ne votait pas « *une convention sur un événement qui a déjà eu lieu ?* ».

Pour **M. HALBOUT**, il est possible de faire la même remarque sur tout ce que valide le Conseil, notamment le budget ... Si celui-ci n'était pas voté par le Conseil de la Faculté, ce n'est pas pour autant qu'il ne serait pas mis en place in fine ... et entraver sans raison les choses ne ferait que faire perdre encore plus de temps à tout le monde.

**M. HALBOUT** souhaite présenter des textes qui sont clairs et cadrés, sous peine de prendre plus de temps dans leur formalisation.

**M. HALBOUT** précise que cela s'est déjà produit, notamment pour des conventions de mise à disposition de locaux. Et il est important, par principe, que le Conseil les vise chaque année.

S'agissant des textes présentés ce jour, **M. HALBOUT** note qu'un grand nombre concerne la location de salles, notamment avec le CNRS, constituant un sujet « *sensible* » compte tenu de la mise à disposition de locaux.

**M. HALBOUT** rappelle que quand la Faculté met à disposition ses locaux, cela implique également ses agents.

**M. HALBOUT** regrette l'absence momentanée de **M. BOUBY** sur ce sujet qui lui tient à cœur.

**M. HALBOUT** souligne que ces conventions permettent la mise à disposition des salles de TP, du matériel pouvant être potentiellement abîmé mais aussi formalise l'implication des agents et techniciens de la Faculté, dont la présence est indispensable pour la bonne utilisation de ces locaux. Cette convention constitue un texte pertinent dans le cadre du partenariat institué avec le CNRS, établissement contribuant de manière directe ou indirecte à l'activité des formations de la Faculté des Sciences de Montpellier.

**M. HALBOUT** insiste sur le fait que les dispositions contenues dans cette convention ne seraient pas identiques avec un autre organisme - privé ou associatif - dans l'hypothèse où ce dernier voudrait louer « nos locaux pour y délivrer des formations aussi justifiées soient-elles ... ».

C'est pourquoi, pour **M. HALBOUT**, il convient d'être vigilant sur ces conventions de mise à disposition de locaux

**M. HALBOUT** poursuit la présentation des conventions proposées au vote de l'Assemblée :

- avec le Musée Fabre et le Domaine D'O : ces partenariats sont menés avec des institutions en lien avec Montpellier Méditerranée Métropole et le Département de l'Hérault. Des actions sont entreprises dans le cadre d'UEs de culture générale en première et deuxième années de licence. Ces structures ouvrent leurs portes, mettent à disposition leurs compétences ; la Faculté des Sciences, elle, incite ses étudiants à participer à ces dispositifs.

- d'autres conventions prévoient des actions, des séminaires ou des concours sur le site de la Faculté des Sciences - convention Solaris Camp avec l'association Les Petits Débrouillards, organisation d'une conférence par l'IREM avec Paris 7 -. La Faculté des Sciences n'est pas l'organisateur principal mais est associée à l'organisation de ces événements.

- des conventions internationales sont présentées, notamment Ser Pilo Francia où sont récoltées des subventions permettant d'améliorer l'accompagnement des étudiants étrangers, sachant que celui-ci est identique au soutien apporté à l'ensemble des étudiants de la composante. De plus, les étudiants auront la possibilité de suivre des cours de français et de langues étrangères, comme les autres étudiants.

- Convention entre avec l'Université de Montpellier et la Délégation Académique à la formation des personnels de l'Education Nationale - DAFPEN - concernant la mise en place d'une préparation à l'Agrégation pour les enseignants du second degré. La DAFPEN qui organise cette formation continue, s'allie à la Faculté des Sciences et met à disposition des formateurs pour compléter les effectifs prévus dans le cadre de cette préparation mise en œuvre au niveau de la composante.

Concernant la convention avec Ser Pilo Francia, **M. HOFFMANN** rappelle que Campus France n'existe plus ...

**M. MANCHERON** souhaite poser une question concernant Campus France. Il note que l'article 5 de la convention avec Ser Pilo Francia mentionne que « *la Faculté fournira, chaque semestre à Campus France, une évaluation de l'étudiant si possible rédigée en espagnol* ». Si l'évaluation de l'étudiant est faite par l'équipe pédagogique, il ne peut être garanti que cette dernière soit réalisée en espagnol.

**M. HALBOUT** souligne que cette question a déjà été soulevée en Bureau et en Conseil d'Administration pour d'autres conventions. La Faculté procédera à la traduction du texte en interne avec les moyens dont elle dispose.

**M. MANCHERON** demande si cette traduction peut être effectuée en anglais plutôt qu'en espagnol.

**M. HALBOUT** répond que cette disposition précise a été sollicitée dans le cadre de la convention.

**M. MANCHERON** note que c'est donc une personne exerçant au sein de la Faculté qui assurera cette mission, en plus de ses missions.

**M. HALBOUT** rappelle que l'espagnol est l'une des langues les plus parlées dans le monde. En outre, il n'est pas un « *monomaniaque* » de l'anglais. Selon lui, il est important de conserver une diversité des langues parlées « *sous nos fenêtres* » : le français, l'espagnol, le mandarin, ... « *C'est bien de montrer qu'il existe une diversité de langues, parlée notamment par des étudiants au sein de notre Faculté.* »

**M. MANCHERON** souhaite également formuler une observation concernant le prêt de matériel avec l'Université d'Aix Marseille dans le cadre de la convention passée avec l'IREM. Il remarque qu'une liste extrêmement précise du matériel a été rédigée mais que certains objets ne sont pas détaillés ...

Pour **M. MANCHERON**, le fait de les masquer s'avère étrange.

**M. HALBOUT** pense qu'il s'agit d'objets indescriptibles tels que des figures géométriques ou des ouvrages dont le choix n'est peut-être pas encore précisément défini.

**M. HALBOUT** demandera plus de précisions à **M. SABY** et en fera part lors de la prochaine séance du Conseil.

**M. HALBOUT** suggère de procéder à un vote groupé des conventions entre :

- la Délégation Académique à la Formation des Personnels de l'Education nationale et l'Université de Montpellier,
- l'Université Paris Diderot - Paris 7 et l'Université de Montpellier,
- l'Association Les Petits Débrouillards Languedoc-Roussillon et l'Université de Montpellier,
- le Centre National de la Recherche Scientifique Délégation Languedoc Roussillon et l'Université de Montpellier,
- le Domaine d'O et l'Université de Montpellier,
- l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques - L'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques et l'Université de Montpellier,
- le Musée Fabre de Montpellier et l'Université de Montpellier,
- l'Université de Bern et l'Université de Montpellier,
- l'Agence Campus France - Programme pilote Ser Pilo Francia et l'Université de Montpellier,
- l'Université de Sherbrooke et l'Université de Montpellier.

**Votants : 29 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

**Favorable : 29**

L'ensemble des conventions recueillent un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HALBOUT** propose de passer au dernier point de ce Conseil.

## **8. VIE ÉTUDIANTE : BILAN GALA SCIENCE ET VOTE DE SUBVENTIONS**

**M. HALBOUT** précise qu'il cèdera la parole aux représentants étudiants. Dans un premier temps, le Conseil procèdera au vote des demandes de subventions relatives aux projets étudiants puis le Président de l'Association Biologie de Montpellier initiera un bilan du premier Gala Sciences.

**a- Demandes de subventions - projets étudiants**

**M. HALBOUT** comprend tout d'abord que les associations sollicitent des subventions d'un montant de 500 euros. Toutefois il convient de rappeler que la Faculté des Sciences attribue plutôt des aides aux alentours de 300 euros.

Concernant le congrès annuel organisé par l'association Biotrace, **M. HALBOUT** concède que ce projet a déjà été présenté en Conseil, toutefois, cette manifestation, en lien avec le master BBB, est récurrente et la Faculté souhaite apporter son soutien à cet évènement.

**M. HALBOUT** trouve l'initiative de l'association MIAM remarquable. Cette dernière, filière nouvelle des CMI, propose un week-end d'intégration national. Toutes les associations des CMI de France seront accueillies sur le campus Triolet.

**M. HALBOUT** donne la parole à **Mme DERAINE** pour réaliser une présentation de ce projet.

**Mme DERAINE** se présente tout d'abord à l'assemblée. Elle est secrétaire de l'association MIAM et excuse les Président et Chargé de projet qui n'ont pu venir ce jour en Conseil.

**Mme DERAINE** explique que le projet consiste à réunir l'ensemble des étudiants de CMI de France sur le campus Triolet afin de créer un réseau dédié à l'élaboration de projets communs. L'Assemblée Générale aura lieu très prochainement à Avignon.

**Mme DERAINE** précise que l'année dernière ce week-end était intervenu à Paris : 140 étudiants y avaient participé, dont 30 originaires de Montpellier, ce qui témoigne de leur souhait de participer et de s'impliquer auprès d'autres élèves des CMI de France.

**Mme DERAINE** présente le programme du week-end d'intégration - *Cf. annexe 4* -.

**Mme DERAINE** insiste sur le fait que celui-ci a pour mission de fédérer les étudiants des CMI de France autour d'ateliers et d'un parcours du combattant.

**Mme DERAINE** souligne que MIAM est accompagnée de l'Association Fédérative Nationale des Etudiants Universitaires Scientifiques - AFNEUS - dans l'organisation de ce projet.

**M. HALBOUT** remercie **Mme DERAINE** pour cette présentation.

**M. HALBOUT** ajoute que l'Assemblée Générale aura lieu à Avignon le 30 juin prochain et se demande si les étudiants y sont conviés.

**M. BRETAGNON** lui répond par l'affirmative.

**M. HALBOUT** présente ensuite les deux dernières initiatives soumises à la validation de l'assemblée. La première concerne l'association Student Chapter Montpellier, organisant comme chaque année, un voyage d'études, cette fois en Grèce. La Faculté souhaite aider cette structure à réaliser ce séjour, sachant que celle-ci procède annuellement à un retour de ces sorties de terrain. La dernière association, On the Raid, n'est pas reliée à la Faculté mais procède à un raid humanitaire vers Casablanca en 4L.

**M. HALBOUT** propose que la composante soit associée à ce projet. Cela fait plusieurs années que la Faculté n'avait pas d'étudiants participant à un tel projet.

**M. HALBOUT** suggère de voter une subvention à hauteur de 300 euros pour chacune de ces associations. Par ailleurs, si MIAM sollicite un complément de 100 euros, la Faculté les leur attribuera après que celle-ci ait présenté un bilan.

**M. MANCHERON** note que le projet de l'association MIAM est prévu pour la rentrée 2016. En conséquence, il serait intéressant de connaître le budget dont dispose cette structure afin d'éviter de restituer à nouveau « des euros » à l'automne.

**M. HALBOUT** rappelle qu'il s'agit du fonctionnement de la Faculté des Sciences. Le but d'une telle opération, n'est pas de justifier d'un quelconque bénéfice, ni que les subventions de la composante soient utilisées pour le « budget des boissons alcoolisées ». L'association peut donc d'ores et déjà compter sur les 400 euros sollicités mais, un bilan devra être obligatoirement présenté après l'évènement et conditionnera le versement du complément de 100 euros. Il n'est pas question de croire que le numéraire de la composante serve au financement des apéritifs servis lors de ce prochain week-end ...

**M. VERNICOS** ne se sent pas « *du tout* » concerné par le projet porté par l'association On the Raid. Il refuse donc de voter pour l'attribution d'une subvention. Il ne voit pas ce que cela va apporter à la composante !

**M. BOUBY** signale que le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes de l'ancienne Université Montpellier 2 a toujours refusé de financer le 4L Trophy, celui-ci finançant deux personnes partant faire de la publicité avec une 4L sous couvert d'une mission d'humanitaire.

Ainsi, **M. BOUBY** est défavorable au financement d'un tel projet.

Pour **M. HALBOUT**, ces étudiants ont un projet qu'il convient d'encourager.

**M. BOUBY** salue l'initiative de ces derniers. Toutefois et même si ce projet est louable, il refuse de voter en faveur de ce dernier car celui-ci ne correspond pas à un financement devant être porté par un établissement d'enseignement supérieur.

**M. HALBOUT** suggère de procéder à des votes séparés pour chaque demande de subvention.

Concernant le week-end d'intégration, **Mme DERAINE** précise que des demandes de subvention ont également été adressées à l'Université et au Réseau Figure ; ce dernier ayant donné un accord de principe pour le financement de la restauration et du transport. Les 400 euros sollicités auprès de la Faculté serviront à l'achat des « welcome pack » qui seront distribués aux participants.

**M. BOUBY** rappelle qu'il était contre la mise en place du CMI, cette dernière formation étant une formation destinée à l'élaboration d'un réseau, d'où l'intérêt des étudiants pour cette filière. Toutefois, les « welcome pack » peuvent être source de dérives ...

**M. HALBOUT** suggère de procéder au vote des subventions - projets étudiants :

- Association Biotrace - montant 300 € (trois cents euros).

Votants : 20 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 20

La demande de subvention d'un montant de 300€ allouée à l'Association Biotrace recueille un avis UNANIME de la part du Conseil d'UFR.

- Association MIAM - montant 300 € (trois cents euros) et 100 € (cent euro) selon les bénéficiaires du séjour.

Votants : 20 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 19

La demande de subvention d'un montant de 300 € et l'attribution d'un complément de 100 € (cent euro), au regard des bénéficiaires du séjour -, allouée à l'association MIAM recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

- Association On the Raid - montant 300 € (trois cents euros).

Votants : 20 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 6

Favorable : 14

La demande de subvention d'un montant de 300€ allouée à l'Association On the Raid recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

- Association Student Chapter Montpellier - montant 300 € (trois cents euros).

Votants : 20 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 19

La demande de subvention d'un montant de 300€ allouée à l'Association Student Chapter Montpellier recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

M. HALBOUT remercie les membres du Conseil pour ces votes.

#### b- Bilan du Gala Sciences

M. HALBOUT invite M. LEPINE, Président de l'Association Biologie de Montpellier à le rejoindre.

M. LEPINE présente le bilan du premier Gala Sciences qui s'est déroulé le 14 avril dernier - Cf. annexe 5 -.

Après avoir pris connaissance de cette présentation, M. HALBOUT compte sur la rentrée universitaire pour que l'association puisse « se refaire » et combler le déficit ...

M. HALBOUT ajoute que les dépenses seront moins importantes lors du prochain Gala.

Mme GALL-BORRUT propose à l'association d'organiser une vente de gâteaux pour alimenter les comptes.

M. LEPINE explique que cette année, l'association comptait 583 adhérents. Si ce nombre reste identique l'an prochain et que le tarif d'adhésion passe de 4 à 5 euros, le déficit sera comblé en grande partie.

Comme chaque année, M. LEPINE souligne que l'association vendra, à l'occasion des inscriptions administratives, le matériel de vivisection aux étudiants de première année. Même si le bénéfice est faible, cette opération permet de faire connaître l'association et d'augmenter par conséquent le nombre d'adhérents.

Afin de rembourser au plus vite cette dette, M. LEPINE précise qu'il a rencontré des partenaires et en sollicitera de nouveaux pouvant les accompagner dans cette démarche via des « flats ».

Lors de la précédente rentrée, M. LEPINE rappelle que la soirée d'intégration, organisée par ABM, a réuni près de 800 participants. Il espère en compter autant l'an prochain ...

Mme GALL-BORRUT demande ce qu'est un « flat ».

M. LEPINE lui répond qu'il s'agit d'un don net alloué par les partenaires d'une association.

M. BOUBY note qu'il s'agit d'un premier gala : il est « normal » que des ajustements soient à opérer. Aussi, il serait opportun que la Faculté accompagne cette association en ce sens.

M. HALBOUT signale que la Direction suit « attentivement » cette association et ne souhaite pas, en conséquence, l'abandonner alors qu'elle rencontre des difficultés financières.

M. HALBOUT tient à ce que le soutien reste avant tout logistique et se poursuive de manière continue !

Pour M. BOUBY, le déficit provient principalement, de l'installation du chapiteau et de la scène.

M. BOUBY, présent lors de la manifestation, tient à souligner la très bonne ambiance lors de cet événement et n'a rien noté de particulier concernant l'organisation en elle-même.

Pour M. BOUBY, réaliser un Gala au sein du campus est important et c'est quelque chose de très positif ! Cela apporte un vrai « plus » à l'identité de la composante !

Pour le prochain Gala de la Faculté des Sciences, **M. LEPINE** ajoute qu'ABM se rapprochera des autres associations de la Faculté pour impulser une démarche collaborative et fédérer un maximum de personnes.

**M. BOUBY** note toutefois que peu de monde était présent lors de cette première édition. Il pourrait y en avoir davantage l'année prochaine. « *Aussi, développer cette manifestation avec d'autres associations est une chose positive !* »

**M. HALBOUT** remercie **M. LEPINE**, l'Association Biologie de Montpellier et **Mme GAUCERAND**, qui assiste très efficacement cette structure dans le cadre de cette importante manifestation.

**M. HALBOUT**, présent également lors de cette soirée, a remarqué la mobilisation importante des services de l'Université, notamment celle de la Direction de la Logistique et du Service Hygiène et Sécurité. « *Je les remercie très sincèrement !* »

**M. HALBOUT** insiste : la Faculté accompagne ses associations pour que celles-ci organisent des manifestations. L'association de Biologie de Montpellier peut donc compter sur la Direction pour les assister sur le long terme.

Sans autre intervention de la part de l'Assemblée, **Monsieur HALBOUT** propose que la 11ème séance - année universitaire 2015 - 2016 du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 11 h 20**.

**M. HALBOUT** remercie les membres du Conseil et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **11 juillet prochain**.

Le Président de séance



Gilles HALBOUT

Le Secrétaire de séance



Gilles GUEVELLOU

La Secrétaire adjointe de séance



Sandra GAUCERAND

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
Conseil n° 266	Lundi 11 juillet 2016 - 8H30	Salle des Actes - Bâtiment 7

**DESTINATAIRES**

1. **Membres du Conseil** de la Faculté des Sciences de Montpellier,
2. **Philippe AUGE**, Président UM,
3. **Bruno FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
4. **Jacques MERCIER**, Vice-président chargé de la Recherche UM,
5. **Jean-Patrick RESPAUT**, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM,
6. **Christian LAGARDE**, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
7. **Timothée DANIEL** Vice-président étudiant UM,
8. **Pascal BEAUREGARD**, Directeur Général des Services UM,
9. **Philippe LASHERMES**, DGSA, Directeur des Ressources Humaines
10. **Pascale SAURET**, DGSA, Directrice des Affaires Générales et Institutionnelles UM,
11. **Directeurs Adjoints et Directeurs de Département d'enseignement** FdS,
12. **Chefs de Service** FdS.

*Document référencé : Direction GG/SG/CF - Conseils 260 à 269, n° 265 - 8 juin 2016 -*